

ANTOLI

ATELIER D'IMPRESSION DEPUIS 1977

POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Référence document	PA_PAR-001_V1
Version	V1
Date d'application	30/07/2026
Périmètre	Site ANTOLI, 375 rue Henri Pitot, 11000 Carcassonne préresse, impression numérique et offset, finition
Approbation	Georges Moreira, Président Mathilde Lu, Responsable QSE/RSE
Diffusion	Ensemble du personnel, clients, fournisseurs, partenaires

Objet, périmètre et engagement de la Direction

Antoli Print & Pack est une PME d'environ 22 salariés, spécialisée dans l'imprimerie et le packaging, basée à Carcassonne (Aude), qui sert des clients des secteurs pharmaceutique, agroalimentaire et du luxe.

Les achats (matières premières, consommables, sous-traitance, prestations de services) représentent un levier majeur de maîtrise des impacts environnementaux, sociaux et éthiques de l'entreprise.

La présente politique formalise les engagements d'Antoli en matière d'achats responsables.

Elle s'applique à l'ensemble des achats de biens et de services engageant financièrement la société, ainsi qu'à l'ensemble des fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux référencés par Antoli.

La Direction d'Antoli s'engage à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble du processus achats, en cohérence avec la démarche de certification ISO 9001, les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact) et des Women's Empowerment Principles (WEPS), l'adhésion au réseau ImpriFrance, et l'objectif de progression de la notation EcoVadis d'Antoli.

Cadre de référence documentaire

Cette politique s'inscrit en cohérence avec les documents suivants, qui en constituent le socle opérationnel :

- Procédure Achats (INS-ANT-001-V1) — règles et modalités d'achat, seuils de validation, consultation fournisseurs et contrôle réception ;
- Charte des Relations Fournisseurs et des Achats Responsables du réseau ImpriFrance et Cahier des Charges Fournisseurs-Partenaires (EN_QUA_FOURNISSEUR_V1) — engagements attendus en matière de droit du travail, de gouvernance et d'éthique, de protection des données, d'environnement et de santé-sécurité ;
- Cartographie des risques de corruption et d'atteinte à la probité (référentiel AFA / loi Sapin II) — identification des scénarios de risque dans la relation fournisseurs et achats ;
- Évaluation des risques de sécurité de l'information (ISO/CEI 27005, approche EBIOS) — risques liés aux fournisseurs et prestataires connectés au système d'information ;
- Modèle d'engagement de confidentialité (NDA) applicable aux sous-traitants et partenaires ;
- Plan carbone et reporting RSE annuel (ClimateCalc, EcoVadis, SBTi).

En cas d'évolution de l'un de ces documents, la présente politique est revue afin d'en assurer la cohérence.

Engagements RSE dans les achats

Antoli structure ses engagements d'achats responsables selon quatre thématiques RSE, afin de faciliter la lecture de sa démarche par ses clients et évaluateurs.

Thème	Engagement Antoli traduit dans la politique achats	Document(s) source
Environnement	Exigence de conformité environnementale des fournitures (FSC/PEFC, PPWR, REACH, PFAS, SVHC), sélection de matières premières écologiques et recyclables, réduction de l'empreinte carbone logistique.	Charte ImpriFrance ; Procédure Achats ; Plan carbone
Droits humains et sociaux	Respect des conventions fondamentales de l'OIT exigé des fournisseurs et sous-traitants (travail des enfants, non-discrimination, liberté syndicale, temps de travail).	Charte ImpriFrance (III-1)
Éthique	Lutte contre la corruption active/passive, le trafic d'influence et les conflits d'intérêts dans la relation fournisseurs ; encadrement des cadeaux et invitations ; clause anticorruption en cours de généralisation.	Charte ImpriFrance (III-2) ; Cartographie des risques de corruption
Achats responsables	Mise en concurrence proportionnée au montant, critères de sélection pondérés (prix, qualité, délais, paiement, SAV), pérennisation des sources, respect des délais de paiement, plans de progrès partagés.	Procédure Achats INS-ANT-001 ; Charte ImpriFrance (II)

Environnement

- Exiger de chaque fournisseur de matières premières la fourniture des certifications FSC/PEFC et des attestations de conformité réglementaire (REACH, CLP, PPWR, PFAS, SVHC, contact alimentaire, absence de BPA) ;
- Favoriser les matières premières écologiques, durables et recyclables et limiter le recours à des emballages non conformes à la directive 94/62/CE et au règlement PPWR (UE) 2025/40 ;
- Intégrer le critère de proximité et d'impact carbone (transport, logistique) dans le choix des fournisseurs et transporteurs, en lien avec le plan carbone piloté à partir des données ClimateCalc.

Social & droits humains

- Exiger de tout fournisseur et sous-traitant le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail : interdiction du travail des enfants et du travail forcé, non-discrimination, liberté syndicale et droit à la négociation collective, durée de travail non excessive, salaire suffisant ;
- Demander aux fournisseurs situés en France une attestation de fourniture de déclaration sociale et de paiement des cotisations de sécurité sociale datant de moins de 6 mois.

Éthique et gouvernance

- Conduire les achats avec intégrité : mise en concurrence loyale, traitement équitable des offres, confidentialité des informations échangées avec les fournisseurs consultés ;
- Prévenir la corruption active et passive, le trafic d'influence, le favoritisme et les conflits d'intérêts dans la relation fournisseurs, conformément à la cartographie des risques de corruption établie selon la méthodologie de l'Agence Française Anticorruption ;
- Encadrer les cadeaux et invitations reçus ou offerts dans le cadre de la relation fournisseurs, qui doivent demeurer dans des limites raisonnables et ne jamais viser à influencer indûment une décision d'achat ;
- Protéger les informations confidentielles échangées avec les fournisseurs et sous-traitants au moyen d'engagements de confidentialité (NDA) systématiques pour les prestations impliquant un accès à des informations sensibles.

Achats responsables

- Sélectionner les fournisseurs sur des critères transparents et objectifs (prix, qualité, délais, conditions de paiement, services associés) ;
- Permettre aux fournisseurs-partenaires d'exprimer leur appréciation de la relation d'affaires et de proposer des axes de progrès, dans une logique de plans de progrès partagés.

Achats responsables

Le processus d'achat d'Antoli, défini dans la Procédure Achats INS-ANT-001-V1, intègre des points de contrôle RSE proportionnés au montant de l'achat et au niveau de risque associé au fournisseur.

Montant HT	Validation requise	Exigence RSE / achats responsables associée
< 500 €	Responsable de service	Fournisseur référencé ; vérification de la présence sur la liste des fournisseurs approuvés
500 € - 2 000 €	Responsable de fabrication	Consultation d'au moins 1 fournisseur référencé ; vérification des certifications (FSC/PEFC)
2 000 € - 5 000 €	Direction Responsable Finance	Consultation d'au moins 2 fournisseurs ; devis écrit ; vérification des attestations de conformité
> 5 000 €	Direction	Consultation d'au moins 3 fournisseurs ; analyse comparative ; vérification RSE renforcée et, pour les nouveaux fournisseurs stratégiques, signature de la Charte des Relations Fournisseurs

Pour tout achat supérieur à 5 000 € HT ou pour tout nouveau fournisseur stratégique, la Direction valide le référencement et s'assure, avant signature, de la remise par le fournisseur des documents suivants : cahier des charges qualité, attestations de conformité réglementaire, et, le cas échéant, signature de la Charte des Relations Fournisseurs et des Achats Responsables ainsi que d'un engagement de confidentialité. Les critères de sélection des fournisseurs restent pondérés comme suit : prix (40 %), qualité et conformité technique (30 %), délais de livraison (15 %), conditions de paiement (10 %), services associés (5 %). La conformité RSE (certifications environnementales, engagements éthiques et sociaux) constitue un prérequis d'éligibilité du fournisseur, indépendamment de cette pondération commerciale.

Exigences contractuelles envers les fournisseurs et sous-traitants

En adhérant à la Charte des Relations Fournisseurs et des Achats Responsables et au Cahier des Charges Fournisseurs-Partenaires, le fournisseur-partenaire s'engage à mettre en œuvre les moyens permettant de satisfaire ses obligations en matière de droit du travail, de gouvernance et d'éthique, de protection des données, d'environnement, de santé et de sécurité, et à faire respecter ces mêmes principes par ses propres fournisseurs et sous-traitants.

Antoli demande systématiquement aux sous-traitants et partenaires impliqués dans le traitement d'informations sensibles (fichiers de prépresse, spécifications techniques, données réglementaires) la signature d'un engagement de confidentialité, conformément au modèle type applicable aux relations de sous-traitance.

Antoli se réserve le droit de réaliser un audit qualité et RSE chez ses sous-traitants stratégiques, avec un délai de prévenance minimal de deux mois, afin de vérifier la conformité au cahier des charges et de définir, le cas échéant, un plan d'actions correctives.

Prise en compte des risques identifiés dans les cartographies QSE

La présente politique s'appuie directement sur les cartographies de risques établies par la Direction QSE, qui identifient des scénarios de risque spécifiques au processus achats et à la relation fournisseurs.

Cartographie de référence	Risques prioritaires identifiés dans les achats/fournisseurs	Action achats responsables associée
Risques de corruption (AFA / Sapin II)	Favoritisme et absence de mise en concurrence systématique dans le référencement fournisseurs (papiers, encres, colles) ; commissions occultes versées à des intermédiaires.	Double validation de tout nouveau référencement ; clause anticorruption dans les contrats d'achat ; due diligence des intermédiaires
Sécurité de l'information (ISO 27005/EBIOS)	Compromission via un fournisseur ou partenaire disposant d'un accès distant ou d'une plateforme d'échange connectée au système d'Antoli.	Clause de sécurité de l'information dans les contrats fournisseurs ; limitation des accès distants au strict nécessaire

Ces actions complémentaires sont intégrées au plan d'actions QSE et font l'objet d'un suivi lors des revues de direction.

Suivi, indicateurs et amélioration continue

La mise en œuvre de la politique d'achats responsables est suivie au moyen des indicateurs suivants, revus a minima une fois par an dans le cadre de la revue de direction QSE :

- Taux de fournisseurs de rang 1 ayant signé la Charte des Relations Fournisseurs et des Achats Responsables ou un engagement équivalent ;
- Taux de fournisseurs de matières premières disposant de certifications FSC/PEFC et d'attestations de conformité réglementaire à jour ;
- Nombre d'audits fournisseurs réalisés et taux de plans d'actions correctives soldés ;
- Évolution de la notation EcoVadis d'Antoli et des indicateurs carbone liés aux achats et à la logistique fournisseurs ;
- Nombre de scénarios de risque net « Élevé » ou « Critique » relatifs aux achats et fournisseurs, issus des cartographies des risques de corruption et de sécurité de l'information.

La présente politique est revue au minimum une fois par an, ou à l'occasion de tout changement significatif (nouveau marché, nouveau fournisseur stratégique, évolution réglementaire), dans le cadre de la revue de direction QSE.

Gouvernance et responsabilités

Instance / Rôle	Responsabilité dans la politique d'achats responsables	Fréquence
Direction Générale (Georges Moreira)	Approuve la politique, valide les achats > 5 000 € HT et les nouveaux fournisseurs stratégiques, arbitre les dérogations.	Continu / Revue annuelle
Responsable QSE - RSE (Mathilde Lu)	Pilote la politique, anime la cartographie des risques fournisseurs, diffuse la Charte et le cahier des charges, suit les indicateurs RSE achats.	Continu
Responsable Fabrication (Arnaud Chapellier)	Exprime les besoins techniques, valide qualitativement les matières premières, vérifie les certifications à réception.	Continu
Fonction Achats / Administratif-Comptable	Consulte les fournisseurs selon les seuils, recueille les attestations de conformité et les engagements RSE, tient le fichier fournisseurs.	Continu
Finance (Sandra Marty)	Valide les achats 2 000-5 000 € HT, contrôle les factures et le respect des délais de paiement fournisseurs.	Continu

Approbation

La présente politique est approuvée par la Direction d'Antoli et engage l'ensemble de l'encadrement dans sa mise en œuvre.

Fait à Carcassonne, le 30/07/2026

Georges MOREIRA
Président d'Antoli



Mathilde LU
Responsable QSE / RSE

